



**Lamballe-Armor**  
en Penthièvre

# **COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Version 13/02/2020 15h30

**Conseil municipal du 20-02-2020**

## LEXIQUE

**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement

**DNP** : Dotation Nationale de Péréquation

**DSU** : Dotation de Solidarité Urbaine

**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunal

**FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA

**FNGIR** : Fonds National de garantie individuelle des ressources, abondé par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après la réforme de la TP au profit des collectivités qui en ont moins. Il correspond à un mécanisme de redistribution horizontale des ressources au sein de chaque catégorie de collectivités (bloc communal, départements).

**FPIC** : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

**TAFNB** : taxe additionnelle au foncier non bâti

**TFB** : taxe sur le foncier bâti

**TFNB** : Taxe sur le foncier non bâti

**TH** : taxe d'habitation

# SOMMAIRE

<b>BUDGET GENERAL</b>	p. 4
<b>1. Le Compte Administratif 2019</b>	p. 4
<b>1.1 <u>Le fonctionnement</u></b>	p. 4
1.1.1 Les résultats de l'exercice	p. 4
1.1.2 Les recettes non affectées	p. 6
1.1.3 L'annuité de la dette	p. 8
1.1.4 La masse salariale	p. 8
<b>1.2 <u>L'investissement</u></b>	p. 10
<b>1.3 <u>Les autres engagements financiers</u></b>	p. 11
1.3.1 Les achats de biens par l'Etablissement Public de France	p. 11
1.3.2 Les garanties d'emprunt	p. 11
<b>2. Le Budget Primitif 2020</b>	p. 12
<b>2.1 <u>Le fonctionnement</u></b>	p. 12
2.1.1 Les recettes financières non affectées	p. 13
A/ les dotations	p. 13
B/ le panier fiscal	p. 14
C/ le FPIC	p. 15
2.1.2 La dette	p. 15
2.1.3 Le besoin de financement des services municipaux	p. 15
A/ les charges de gestion courante	p. 16
B/ la masse salariale	p. 16
C/ les participations et subventions versées	p. 17
D/ les subventions, participations, produits de gestion & taxes reçues	p. 17
E/ Les actions et projets portés par la commune : bilan 2019 & projets 2020	p. 18
<b>2.2 <u>L'investissement</u></b>	p. 22
2.2.1 Le programme de travaux pour 2020	p. 22
2.2.2 Le financement prévisionnel du programme des travaux	p. 22
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	p. 23
<b>3.1 <u>Lotissements et ZAC</u></b>	p. 23
<b>3.2 <u>Autres budgets annexes</u></b>	p. 25
<b>3.3 <u>Les prêts relais des budgets annexes</u></b>	p. 26
<b>CUMUL DES BUDGETS</b>	p. 26

# BUDGET GENERAL

## 1 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### 1.1 Le fonctionnement

#### 1.1.1 Les résultats de l'exercice 2019

Dépenses d'exploitation (en K €)				Recettes d'exploitation (en K €)					
	BP 19	CA 19	Ecart CA19/BP19		BP 19	CA 19	Ecart CA19/BP19		
11	charges générales	4 363	4 281	-82	13	atténuations chs personnel	89	86	-3
12	charges de personnel	6 420	6 332	-88	42	travaux en régie	154	135	-19
14	atténuat° pduits (dont AC)	1 004	994	-10	70	produits de gestion	1 497	1 440	-57
65	particip° et subv°	1 416	1 367	-49	73	impôts et taxes	10 449	10 582	133
66	intérêts de la dette	788	784	-4	74	subventions et dotations	4 156	4 222	66
				0	75	autres produits de gestion	289	315	26
				0	76	produits financiers	0	0	0
(A)	Dépenses d'exploitation	13 991	13 758	-233	(B)	Recettes d'exploitation	16 634	16 780	146
	Opér° d'ordre + déps imprév	689	790	101		Opér° d'ordre + prod except	90	292	
	Autofinancement de la SI	2 044							
	<b>TOTAL</b>	<b>16 724</b>	<b>14 548</b>				<b>16 724</b>	<b>17 072</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>								<b>2 524</b>	
	C=B-A	EPARGNE BRUTE (CAF brute)				2 643	3 022		
	D	Remboursement du capital des emprunts				-2 090	-2 085		
	E=C-D	EPARGNE NETTE (CAF nette)				553	937		

Le résultat comptable de fonctionnement 2019 est de 2 524 888,64 €.

#### Les dépenses :

Le taux de réalisation des charges générales (chapitre 011) est de 98,1%.

La dépense de personnel a été réalisée à 98,6%.

Le chapitre des participations aux organismes extérieurs et des subventions aux associations (65) a été consommé à hauteur de 96,6%.

Les intérêts d'emprunts (chapitre 66) correspondent aux prévisions.

#### Les recettes :

Le chapitre 013 (atténuation des charges de personnel) a été réalisé conformément aux prévisions.

Les produits de gestion (chapitre 70) sont inférieurs de 3,8% (-56 K€) au BP prévisionnel : les produits du pôle littoral ayant été trop estimés.

Le chapitre 73 bénéficie de rôles complémentaires (13 K€) et de produit supplémentaire (8 K€) et surtout de recettes exceptionnelles de droits de mutation (+108 K€ dont 73 K€ au titre du Fonds départemental de péréquation des TADE qui ne seront versés qu'en 2019).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est de 3 022 K €. Il permet de :

- couvrir le remboursement du capital des emprunts : 2 085 K€

- le solde, l'épargne nette, correspond au financement du programme d'investissement : 937 K €.

L'épargne nette : Elle est améliorée de 384 K€ par rapport au BP19 et inférieure de 246 K € par rapport au CA 2019. L'épargne nette par habitant est de 54,53 €.

Le taux d'épargne brute (C/B) de Lamballe-Armor est de 18% contre 14,3% pour l'ensemble des communes.

Les produits de gestion (chapitre 70) et les subventions et dotations (chapitre 74) sont à considérer ensemble : au BP certaines inscriptions n'étaient pas sur le bon chapitre.

### 1.1.2 Les recettes non affectées

Les sont supérieures de 163 K € par rapport aux prévisions du BP 2019.

(en K€)	<b>2019 BP total</b>	<b>2019 CA</b>	<i>variation CA19/BP19</i>
Dotations	3 411	3 411	0
Panier fiscal net	12 815	12 954	163
FPIC	215	215	0
<b>Recettes non affectées</b>	<b>16 441</b>	<b>16 580</b>	163

### 1.1.3 L'annuité de la dette

En 2019, l'annuité de la dette est de 2869 K €.

(en K€)	<b>2019 BP total</b>	<b>2019 CA</b>	<i>variation CA19/BP19</i>
Intérêts payés	788	784	-4
Capital remboursé	2 090	2 085	-5
<b>Annuité nette</b>	<b>2 878</b>	<b>2 869</b>	-9

### 1.1.4 La masse salariale

(en K€)	<b>2019 BP total</b>	<b>2019 CA</b>	<i>variation CA19/BP19</i>
Dépenses 012 (dont solde mutualisation)	6 420 000	6 332 054	- 87 946
Mutualisation payée par l'AC	2 728 479	2 728 479	0
<b>Total dépenses</b>	<b>9 148 479</b>	<b>9 060 533</b>	- 87 946
Recettes 70	354 266	322 863	- 31 403
Recettes 013	89 000	86 275	- 2 725
<b>Total recettes</b>	<b>443 266</b>	<b>409 138</b>	- 34 128
<b>Coût net masse salariale</b>	<b>8 705 213</b>	<b>8 651 395</b>	- 53 818

## 1.2 L'investissement :

Les investissements 2019 ont été réalisés à hauteur de **5 090 283 €**. Ils ont été financés à 57% par des ressources propres et à 43 % par l'emprunt.

En K €	BP19 total	CA 19 estimé	%
Programme d'investissement	8 961	5 090	
Financement des partenaires	1 759	864	17%
FCTVA / TAM / taxe de police / cessions	1 400	1 003	20%
Autofinancement	2 298	1 059	21%
Emprunt	3 504	2 164	43%

Les projets d'investissement menés en 2019 représentent un taux de réalisation du programme d'investissement 2019 de 57% (86% avec les reports) et correspondent aux projets suivants :

<b>Lamballe-Armor: Programme d'investissement réalisé en 2019</b>	
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>140 496</b>
<b>EQUIPEMENTS SCOLAIRES</b> dont	<b>903 494</b>
Restructuration de l'école de Morieux	492 411
Rénovation de l'école M.Méheut à Lamballe 3è tranche	145 808
Intégration d'une 2ème classe à l'école Trégomar	64 888
<b>EQUIPEMENTS CULTURELS</b> dont	<b>805 817</b>
Accueil & chauffage Quai des Rêves	134 409
Restructuration salle des fêtes de Planguenoual	88 611
Restructuration salle polyvalente Meslin	529 809
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX</b> dont	<b>113 635</b>
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR</b> dont	<b>1 200 206</b>
Toiture gymnase de la Poterie	154 363
Vestiaire et tribunes stade Louis Hingant	376 652
Cerrain de foot synthétique stade Maroué	441 900
Camping de Planguenoual	114 111
Skate parc plan d'eau	61 874
<b>ENVIRONNEMENT</b> dont	<b>224 236</b>
Cheminement Beaulieu au centre-ville	215 019
<b>VOIRIE</b> dont	<b>1 213 354</b>
Programme annuel voirie rurale	249 923
Aménagement centralité Planguenoual	131 512
Voirie urbaine	663 593
Impasse des Fauvettes et rue Saint Sauveur	168 325
<b>TRANSACTION FONCIERES</b>	<b>103 832</b>
<b>RESEAUX</b> dont	<b>107 444</b>
Effacement de réseau La Cotentin et Bd du Haras	65 467
<b>AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX</b>	<b>257 895</b>
<b>VRD LOTISSEMENTS</b>	<b>19 874</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 090 283</b>

Pour la commune de Lamballe-Armor en 2019 :

- Le résultat de la section de fonctionnement est de 2 524 888,64 €.
- Le résultat de la section d'investissement est de - 925 901,11 €.
- Le résultat au 31/12/2019 est de 1 598 987,53 € sans reports et de 1 126 490,72 € avec les reports.

Proposition contenue dans le BP 2020 :

Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement du CA 2019, soit 2 524 888,64 € au financement de l'investissement 2020.

CA 2019 agrégés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT
BUDGET GENERAL	2 524 888,64	-925 901,11	1 598 987,53
LOTISSEMENT LA RONCIERE	0,00	-277 143,81	-277 143,81
LOTISSEMENT PONT GROSSARD	-10 760,36	-79 593,04	-90 353,40
LOTISSEMENT LE COURTIL	0,00	-214 625,88	-214 625,88
LOTISSEMENT TREGOMAR	0,00	-92 656,13	-92 656,13
ZAC DU LIFFRE	0,00	359 723,82	359 723,82
BUDGET QUAI DES REVES	0,00	0,00	0,00
BUDGET COMMERCE MULTI SERVICES	8 044,34	11 028,84	19 073,18

Résultat cumulé au 31-12-2019 : **1 303 005,31**

### 1.3 Les engagements financiers

#### 1.3.1 Les achats de biens par l'Etablissement Public Foncier de France

Il s'agit des biens immobiliers acquis par l'EPFR pour le compte de la Ville de Lamballe

Situation	Année acquisition	Surface	Prix TTC	Fin du portage et rétrocession
Zac du Liffre	2011	3 760 m <sup>2</sup>	37 500 €	rétrocession prévue en 2020 : 317 583,12 € comprenant les charges et frais de portage + TVA
Zac du Liffre	2012	17 059 m <sup>2</sup>	12 600 €	
Zac du Liffre	2015	1 409 m <sup>2</sup>	168 000 €	
Zac du Liffre	2018	11 m <sup>2</sup>	110 €	
Zac du Liffre	2018	46 m <sup>2</sup>	460 €	

Soit un total de : **218 670 €** hors frais annexes  
(coûts de portage, démolition, ...)

Il est prévu des acquisitions de terrain par l'EPF concernant le dossier de l'ex-garage Renault (réaménagement friche), l'impasse du Clos Bertault à La Poterie (programme Habitat Social) et la rue du Prétanné à Morieux (programme Habitat Social).

### 1.3.2 Les garanties d'emprunts

Les collectivités locales peuvent décider de garantir les emprunts d'organismes extérieurs dans les conditions prévues aux articles L.3231-4 et L.3231-5.

#### Liste des emprunts garantis au 31/12/2019

Bénéficiaire	Catégorie	Année de réalisation	Durée initiale du prêt	Montant initial garanti (€)	Capital restant dû garanti (€)	Fin de garantie
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2006	50	51 797,00 €	45 453,28 €	2056
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2008	50	53 636,50 €	47 288,80 €	2058
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2009	50	51 660,50 €	45 532,80 €	2059
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	50	5 741,00 €	5 031,07 €	2061
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	50	11 577,00 €	10 405,61 €	2061
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2012	50	61 184,50 €	55 690,26 €	2062
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2008	40	349 585,00 €	292 129,95 €	2048
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2009	40	233 952,00 €	194 236,54 €	2049
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	40	38 655,00 €	32 282,05 €	2051
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2011	40	77 949,50 €	66 854,52 €	2051
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2012	40	413 926,00 €	362 065,08 €	2052
LA RANCE	SA HLM	2018	40	153 948,00 €	150 496,62 €	2058
LA RANCE	SA HLM	2018	40	246 254,00 €	241 570,51 €	2058
BATIMENT STYLES BRETAGNE	SA HLM	2006	35	466 803,50 €	362 972,20 €	2041
HOP LOCAL DE LAMBALLE	CH	2004	24,75	515 168,25 €	236 034,26 €	2028
LA RANCE	SA HLM	2015	22	271 262,55 €	232 988,93 €	2037
Syndicat du Haras	Syndicat	2005	18	30 000,00 €	7 311,91 €	2023
LA RANCE	SA HLM	2015	14	313 165,98 €	234 029,54 €	2029
LA RANCE	SA HLM	2015	14	562 584,54 €	420 420,54 €	2029
LA RANCE	SA HLM	2015	14	162 993,17 €	121 805,15 €	2029
<b>En-cours garanti au 31/12/2019</b>					<b>3 164 599,59 €</b>	

Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes privées sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives :

le total des annuités de la dette de la Communauté et des annuités garanties (déduction faite des provisions) ne peut dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement

le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur (hors logements sociaux) ne peut excéder 10% du montant total des annuités garanties.

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50%

Ces ratios ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social ni aux personnes morales de droit public.



## 2 - LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget primitif 2020 s'inscrit dans le cadre des orientations retenues par le Conseil municipal lors de sa séance du 20 janvier 2020 lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

### 2.1 Le fonctionnement

#### Fonctionnement – présentation générale

Dépenses d'exploitation (en K €)		BP 19	CA 19	BP 20	Ecart BP/EP	Recettes d'exploitation (en K €)		BP 19	CA 19	BP 20	Ecart BP/EP
11	charges générales	4 363	4 281	4 436	73	13	atténuations chs personnel	89	86	53	-36
12	charges de personnel	6 420	6 332	6 390	-30	42	travaux en régie	154	135	114	-40
14	atténuat <sup>o</sup> pduits (dont AC)	1 004	994	1 042	38	70	produits de gestion	1 497	1 440	1 395	-102
65	particip <sup>o</sup> et subv <sup>o</sup>	1 416	1 367	1 318	-98	73	impôts et taxes	10 449	10 582	10 647	198
66	intérêts de la dette	788	784	657	-131	74	subventions et dotations	4 156	4 222	4 258	102
					0	75	autres produits de gestion	289	315	308	19
					0	76	produits financiers	0	0	0	0
(A)	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>13 991</b>	<b>13 758</b>	<b>13 843</b>	<b>-148</b>	(B)	<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>16 634</b>	<b>16 780</b>	<b>16 775</b>	<b>141</b>
	Opér <sup>o</sup> d'ordre + déps imprév	689	790	650	-39		Opér <sup>o</sup> d'ordre + prod except	90	292	85	-5
	Autofinancement de la SI	2 044		2 367							
	<b>TOTAL</b>	<b>16 724</b>	<b>14 548</b>	<b>16 860</b>				<b>16 724</b>	<b>17 072</b>	<b>16 860</b>	
	<b>C=B-A</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b> (CAF brute)	<b>2 643</b>	<b>3 022</b>	<b>2 932</b>						
	<b>D</b>	<b>Remboursement</b> <b>du capital des emprunts</b>	<b>-2 090</b>	<b>-2 085</b>	<b>-2 250</b>						
	<b>E=C-D</b>	<b>EPARGNE NETTE</b> (CAF nette)	<b>553</b>	<b>937</b>	<b>682</b>						

Le budget de fonctionnement 2020 s'élève à **16 860 223 €**.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de :

- couvrir le remboursement du capital de la dette : 2 250 K€
- participer au financement du programme d'investissement pour un montant de 682 K€.

## 2.1.1 Les recettes financières non affectées

Les recettes financières non affectées augmentent de 257 K€ entre 2019 et 2020.

En K €	BP 2019	BP 2020	évolution	
	total		BP20/19	%
Dotations	3 411 €	3 504 €	93 €	2,73%
Panier fiscal net	12 815 €	12 985 €	170 €	1,33%
FPIC	215 €	209 €	-6 €	-2,79%
<b>Recettes non affectées</b>	<b>16 441 €</b>	<b>16 698 €</b>	<b>257 €</b>	<b>1,56%</b>

### A/ LES DOTATIONS

#### Le total de la « Dotation Globale de Fonctionnement »

L'augmentation estimée de la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est de 93 K€ (source RCF).

DGF en €	BP 2019	BP 2020	évolution	%
	total		BP20/BP19	
Dotation forfaitaire	2 075 588	2 081 000	5 412	0,26%
DSU	493 718	518 000	24 282	4,92%
DSR	191 111	191 111	0	0,00%
DNP	650 200	714 000	63 800	9,81%
<b>total DGF</b>	<b>3 410 617</b>	<b>3 504 111</b>	<b>93 494</b>	<b>2,74%</b>

La dotation forfaitaire bénéficie du dispositif d'incitation au regroupement de communes à travers une majoration temporaire de 5% (soit 98 K€ par an pendant 3 ans) et une garantie de non baisse durant 3 ans.

Pour la DNP, le calcul dépend de l'écart au potentiel financier moyen de la strate démographique : Lamballe-Armor passe dans la strate des 15-19 999 habitants qui dispose d'un potentiel financier moyen plus élevé que celui de l'ex-strate de Lamballe (10-14 999) et beaucoup plus élevé que celui des ex-strates de Morieux et Planguenoual. Il s'ensuit un effet de bonification de la DNP.

En 2019, la croissance de la DNP était plafonnée à +20% par an. Sa progression se poursuit donc en 2020. Son évolution devrait être plus modérée à partir de 2021.

L'enveloppe attribuée à la DSU évoluant à la hausse, celle-ci progresse pour Lamballe-Armor.

## B/ LE « PANIER FISCAL » NET

### Les contributions directes :

Il s'agit de la fiscalité issue de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties.

#### Les taux

La création de la commune nouvelle de Lamballe-Armor, implique le vote taux moyens pondérés (TMP) sur son territoire pour chaque taxe (TH, TFB et TFNB) dans le respect des règles de. L'adoption des TMP permet à la commune nouvelle d'obtenir un produit fiscal équivalent au total de ceux perçus par les communes fusionnées.

Par ailleurs, la charte fondatrice de la commune nouvelle prévoit une durée d'intégration fiscale de 12 ans pour ces 3 taxes. Dans ce cas, le TMP voté par le conseil constitue un taux cible qui sera atteint pour l'ensemble des contribuables à l'issue de la période d'intégration. Les taux appliqués au cours des 12 premières années évoluent progressivement sur chacune des communes historiques jusqu'à atteindre ce taux cible.

En raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe d'habitation échappe au dispositif d'intégration fiscale progressive. En effet, conformément à la Loi de Finances pour 2020, les taux de TH des trois communes historiques sont figés à leur valeur 2019. Le taux de taxe d'habitation 2020 n'est par conséquent pas soumis au vote du conseil. Il s'établit comme suit :

Communes membres de Lamballe-Armor	Taux TH 2019	Taux TH 2020
Lamballe	21.02%	21.02%
Morieux	18,50%	18,50%
Planguenoual	15,53%	15,53%

En revanche, les dispositifs d'unification des taux et d'intégration fiscale progressive s'appliquent bien pour les taxes foncières. Les taux moyens pondérés 2020 qui nous ont été transmis par la DDFIP sont les suivants :

Taux moyens pondérés Lamballe-Armor	
Taxe sur le Foncier bâti (TFB)	<b>24,77%</b>
Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)	<b>83,71%</b>

Il s'agit des taux-cibles qui seront appliqués à l'issue de la période d'intégration fiscale progressive et sont soumis au vote du conseil municipal. L'adoption des TMP permet à la commune nouvelle d'obtenir un produit fiscal équivalent au total de ceux perçus par les communes fusionnées. Les taux réellement appliqués vont se rapprocher progressivement de ces taux-cibles.

Pour l'année 2020, la DDFIP nous a communiqué les taux qui seront appliqués sur chacune des trois communes historiques, en précisant qu'il s'agit d'une estimation susceptible d'évoluer de manière marginale :

Taux réellement appliqués en 2020 (estimation)	TFB	TFNB
Commune déléguée de Lamballe	25,40%	91,17%
Commune déléguée de Morieux	22,33%	76,58%
Commune déléguée de Planguenoual	18,73%	63,85%

## Evolution des bases :

La Loi de Finances pour 2020 prévoit de valoriser les valeurs locatives des locaux soumis à la TH de + 0,9 %. La revalorisation des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe foncière s'établit quant à elle selon l'indice des prix à la consommation harmonisé de 1,2%.

La mise à jour annuelle des bases des locaux professionnels révisés est effectuée sur une grille tarifaire départementale et se décline de façon différenciée sur les 68 tarifs établis selon le type de local et son secteur. Il reste toutefois faible à priori.

## Harmonisation :

La commune a procédé à l'harmonisation des abattements et des autres dispositions fiscales.

Toutefois, en raison de la réforme de la TH, la Loi de Finances pour 2020 indique que « les montants d'abattement de TH seront égaux à ceux appliqués en 2019 », si bien que l'harmonisation des abattements de TH 3 et 4 ci-dessous initialement prévue ne pourra pas s'appliquer.

Enfin, le PLF 2020 prévoit que les délibérations prises pour appliquer la taxe d'habitation sur les logements vacants s'appliquent à compter des impositions de 2023 : La THLV ne sera introduite qu'en 2023 sur Planguenoual et Morieux

		Commune déléguée de			Disposition retenue	
		Lamballe	Morieux	Planguenoual		
TH	1	<b>Abattement</b> charges de famille (1 et 2)	10%	10%	10%	<b>10%</b>
		<b>Abattement</b> charges de famille (3 et +)	15%	15%	15%	<b>15%</b>
	2	<b>Abattement</b> général à la base	0 %	0 %	0 %	<b>0 %</b>
	3	<b>Abattement</b> spécial à la base	10 %	0 %	0 %	<b>10 %</b>
	4	<b>Abattement</b> spécial handicapé à la base	10 %	0%	0%	<b>10 %</b>
	5	<b>Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)</b>	oui	non	non	<b>oui</b>
TFB	6	<b>Exonération</b> de 2 ans pour locaux d'habitation	supprimée	maintenue	maintenue	<b>maintenue</b>
TFNB	7	<b>Dégrèvement</b> jeunes agriculteurs	5 ans	5 ans	5 ans	<b>5 ans</b>
	8	<b>Majoration</b> de la valeur locative cadastrale des terrains nus devenus constructibles	10 cts	non	non	<b>non</b>
Taxe d'aménagement	9	<b>Taux</b>	2 %	2 %	1 %	<b>2%</b>
	10	<b>Exonération</b> 1° locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt PLUS, PLS ou PSLA	100%	30%	non	<b>100%</b>
	11	<b>Exonération</b> 2° les surfaces des locaux à usage d'habitation principale bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) au-delà des 100 1er m <sup>2</sup>	50% de la surface excédant 100 m <sup>2</sup> de ces locaux	50% de la surface excédant 100 m <sup>2</sup> de ces locaux	non	<b>50% de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> de ces locaux</b>
	12	<b>Exonération</b> 8° Les abris de jardin	85% de la surface	non	non	<b>100%</b>
TFTC	13	Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles	oui	oui	oui	<b>oui</b>

retrait  
en  
2020

## Produit fiscal attendu :

Les estimations font ressortir une progression du panier fiscal de 169 K€.

Lamballe-Armor	BP19 total	BP20	valeur	%
TH + THLV	3 870 708	3 984 907	114 199	3,0%
FB	5 154 062	5 267 397	113 335	2,2%
FNB	461 003	467 998	6 995	1,5%
Taxe pylônes	24 280	24 800	520	2,1%
Taxe déchets	30 000	33 300	3 300	11,0%
Taxe électricité	200 000	160 000	-40 000	-20,0%
Taxe add droits mutation	425 490	440 000	14 510	3,4%
Taxe terrains devenus constructibles	14 651	5 000	-9 651	-65,9%
FNGIR	8 351	8 351	0	0,0%
Compensations Etat TF+TH	482 816	487 227	4 411	0,9%
Reversement TFB zones	-84 680	-122 949	-38 269	45,2%
Dégrèvements de fiscalité	-36 500	-36 500	0	0,0%
AC fiscale	2 265 000	2 265 000	0	0,0%
<b>TOTAL Net</b>	<b>12 815 181</b>	<b>12 984 531</b>	<b>169 350</b>	<b>1,3%</b>

## C/ LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Montant de l'enveloppe globale de FPIC 2020 est estimé à 1 966 000 € en retenant une hypothèse d'évolution de son montant de -2,8%.

Proposition faite dans le cadre du PFF :

**Règle 1** : fixer un partage à 50%/50% de l'enveloppe entre les deux niveaux.

**Règle 2** : répartir l'enveloppe communale en deux sous-enveloppes :

Sous-enveloppe 1 : attribution à chaque commune d'un montant égal au FPIC perçu en 2016.

Sous-enveloppe 2 : égale à la différence entre l'enveloppe communale et la sous-enveloppe 1.

*Si elle est positive, elle est répartie au prorata du poids de chaque commune dans le total tel qu'il ressort de la répartition de droit commun de l'année en cours. Si elle est négative, elle est répartie au prorata du poids de chaque commune dans la sous enveloppe 1.*

Montant du FPIC en €	2018 CA	2019 CA	BP 2020 Estimation	Evolution 2020/2019
Lamballe-Armor	86 540	215 144	208 572	-6 572
Part des communes	829 162	1 011 598	983 000	-28 598
Part Lamballe Terre & Mer	829 162	1 011 598	983 000	-28 598
Total ensemble intercommunal	2 038 711	2 023 196	1 966 000	-57 196

## 2.1.2 La dette

L'annuité de la dette totalise le remboursement des intérêts et du capital

(En K€)	BP 19	CA 19	BP 20	Ecart BP20/BP19
Intérêts payés	788	784	657	-131
Capital remboursé	2 090	2 085	2 250	160
<b>Annuité</b>	<b>2 878</b>	<b>2 869</b>	<b>2 907</b>	<b>29</b>

Lamballe-Armor détient un portefeuille de 45 emprunts.

Au 31-12-2019, l'encours est de 23 878 K€. Le taux moyen des emprunts est de 2,78%.

## 2.1.3 Le besoin de financement net des actions et projets engagés par la collectivité

Le besoin net de financement des services résulte du solde entre

- les dépenses de gestion courante : services à la population tels que les affaires scolaires, l'urbanisme, la sécurité et la médiation, l'état civil, les élections,... services supports tels que assemblées, informatique, finances, marchés publics, ressources humaines, services techniques... et
- les recettes affectées de ces services : facturation aux usagers, subventions CAF, Etat...

Besoin de financement net des services en €	BP 19 total	CA 19	BP 20	Ecart BP20/BP19	%
Gestion courante nette (D.)	4 363 397	4 280 670	4 436 468	73 071	1,7%
Personnel net (D.)	8 705 213	8 651 395	8 805 679	100 466	1,2%
Subventions et participations versées (D.)	1 415 899	1 367 172	1 317 599	-98 300	-6,9%
Subventions reçues nettes (R.)	2 347 736	2 352 937	2 192 060	-155 676	-6,6%
<b>Total</b>	<b>12 136 773</b>	<b>11 946 300</b>	<b>12 367 686</b>	<b>230 913</b>	<b>1,9%</b>

### A/ Les charges de gestion courantes

Chapitre 011 Charges de gestion courante en €	BP 19	CA 19	BP 20	Ecart BP20/BP19	%
Administration générale et vie de la cite	1 675 758	1 618 192,00	1 703 489	27 731	1,7%
Services à la population et solidarités	271 390	243 457,00	273 300	1 910	0,7%
Communication et partenariats	55 460	57 286,00	72 040	16 580	29,9%
Technique	2 147 175	2 139 437,00	2 168 978	21 803	1,0%
Ressources (Finances et RH)	213 614	222 298,00	218 661	5 047	2,4%
<b>Total</b>	<b>4 363 397</b>	<b>4 280 670,00</b>	<b>4 436 468</b>	<b>73 071</b>	<b>1,7%</b>

### B/ La masse salariale

Masse salariale nette en €	BP 19 total	CA 19	BP 20	Ecart BP20/BP19	%
Dépenses 012 (dont solde mutualisation)	6 420 000	6 332 054	6 390 000	-30 000	-0,5%
Mutualisation payée par l'AC	2 728 479	2 728 479	2 728 479	0	0,0%
Total dépenses	9 148 479	9 060 533	9 118 479	- 30 000	-0,5%
Recettes 70	354 266	322 863	259 800	-94 466	-26,7%
Recettes 013	89 000	86 275	53 000	-36 000	-40,4%
Total recettes	443 266	409 138	312 800	- 130 466	-67,1%
<b>Total</b>	<b>8 705 213</b>	<b>8 651 395</b>	<b>8 805 679</b>	<b>100 466</b>	<b>1,2%</b>

## C/ Les participations et subventions versées

S'agissant des associations, priorité est donnée à celles qui œuvrent en faveur des jeunes, de l'insertion sociale et qui emploient du personnel.

Le soutien de la collectivité prend également la forme d'aides en nature telles que le prêt de matériel et l'intervention logistique des services municipaux.

Participations et subventions versées en €	BP 19 total	CA 19	BP 20	Ecart BP20/BP19
Subvention Quai des rêves	135 000	131 105	135 000	0
Syndicat mixte du haras	130 000	130 000	130 000	0
Musée Mathurin Méheut	83 000	80 165	100 000	17 000
Contrat association « écoles privées »	375 000	363 027	375 000	0
Perte créances irrécouvrables	12 700	17 845	19 000	6 300
Redevances concessions	5 000	5 060	-	-5 000
Participation ALSH Planguenoual 16-18	20 000	30 288	-	-20 000
Participation CR transport scolaire	13 200	14 237	13 200	0
Subvention au CCAS + cimetières	14 007	12 613	12 800	-1 207
<b>Sous total « participations »</b>	<b>787 907</b>	<b>784 340</b>	<b>785 000</b>	<b>-2 907</b>
Subventions aux associations	211 399	174 569	211 799	400
Associations foncières	14 000	14 000	14 000	0
<b>Sous total « subv aux associations »</b>	<b>225 399</b>	<b>188 569</b>	<b>225 799</b>	<b>400</b>
Elus (indemnités et formations)	402 593	394 263	306 800	-95 793
<b>Total</b>	<b>1 415 899</b>	<b>1 367 172</b>	<b>1 317 599</b>	<b>-98 300</b>

En 2019, la définition des compétences communautaires a permis de flécher les subventions dont le versement est de la compétence des communes. Cette clarification des compétences a fait l'objet d'une AC équivalente pour garantir la neutralité budgétaire.

## D/ Les subventions reçues et les produits de gestion courante

Les subventions reçues et produits de gestion courante représentent 14% des recettes d'exploitation.

Subventions reçues et produits de gestion en €	BP 19	CA 19	BP 20	Ecart BP20/BP19
Subventions et participations	262 960	328 410	263 860	900
Taxes diverses	299 030	269 292	262 350	-36 680
Produits des services et du domaine	1 496 616	1 440 368	1 395 350	-101 266
Autres produits de gestion courante (loyers,...)	289 130	314 867	310 700	21 570
<b>Total</b>	<b>2 347 736</b>	<b>2 352 937</b>	<b>2 232 260</b>	<b>- 115 476</b>

- **Les subventions et participations** : Il s'agit notamment des subventions reçues (CAF, MSA,... pour les affaires scolaires notamment) et de refacturations à LTM dans le cadre de la mutualisation.
- **Les taxes diverses** : Il s'agit notamment de la taxe locale sur l'électricité, des taxes funéraires (convois), des taxes sur les nuisances, des recettes du marché et produits des pylônes électriques.
- **Les produits des services et du domaine** : Il s'agit de la facturation aux familles de la cantine et de la garderies, des recettes perçues pour l'occupation de salles (salle des fêtes, de sport ou du Quai des Rêves), l'occupation du domaine public (terrasses, emplacements réservés, camping), des inscriptions à la bibliothèque, ... Il s'agit également de la facturation RH (en baisse au BP20 car les heures de ménage refacturées aux organismes extérieures sont moindres)
- **Autres produits de gestion courante** : Il s'agit des loyers des logements d'habitation, de la location de terres, de refacturations diverses (Quai des rêves à l'école de musique, Régalades).

## **E/ Actions et projets portés par la commune :**

### **Centre Communal d'Action Sociale :**

Il est suivi dans un budget autonome. Les actions sont nombreuses et variées, allant de :

- l'aide sociale légale, via l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des usagers vers un accès aux droits et une inclusion sociale,
- les actions en faveur de la famille et des personnes isolées, favorisant le lien social : développer l'accès aux activités culturelles locales (Bibliothèque, Quai des Rêves, cinéma Le Penthièvre, ...) et aux activités associatives Lamballaises (sport, loisirs, culture et patrimoine, ...) par une aide organisationnelle et financière
- l'organisation de sorties familiales à thèmes dans notre région, de séjours vacances en caravane et sous tentes
- Noël solidaire unissant familles, personnes isolées, personnes âgées.

Les recherches de partenariat, se poursuivent (CAF, Croix rouge, Secours populaire, ...).

Pour 2020, le CCAS maintient ses actions d'aide sociale et d'animation du territoire.

### **Vie sociale et prévention :**

Maintien des actions dans le cadre du CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) notamment en direction des élèves des collèges et lycées, avec organisation d'animations dans le cadre de la lutte contre les addictions et contre l'homophobie, et la prévention du cyber harcèlement. Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, temps fort en novembre 2019 avec une Marche pour les femmes: « Rando Solidaire ».

Poursuite des café-parents en partenariat avec la Maison du Département.

Maintien de l'aide aux devoirs via le dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement scolaire) financé par la CAF pour l'axe soutien à la parentalité.

Soutien à l'organisation des ateliers de français.

Maintien de la mission de médiation de voisinage en relation le cas échéant avec la Police municipale. Le service développe son partenariat avec le Centre Social Intercommunal par des échanges réguliers, et la mise à disposition de ses outils qui permettent de diffuser au-delà de Lamballe-Armor les pratiques du service en matière d'animation du territoire.

### **Terrain des gens du voyage :**

Gestion du projet socio-éducatif, dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage. Il est axé essentiellement sur la scolarisation des enfants, retravaillé chaque année et favorisant l'interconnaissance et l'accès aux droits. L'accent est mis sur la prévention/santé depuis 2019.

### **Affaires civiles :**

Maintien des services dans toutes les communes déléguées : Lamballe, Meslin, Morieux, Planguenoual, ainsi qu'à Maroué, Saint-Aaron, La Poterie et Trégomar.

2 dispositifs de recueil pour les cartes nationales d'identité et les passeports ont été mis en place par la Préfecture à Lamballe centre et Meslin offrant ainsi un service de proximité aux habitants.

Le service est ouvert à Lamballe centre les mardis soir jusque 19h30 hors vacances scolaires pour permettre de mieux répondre aux usagers

Ce service est en adaptation permanente face à l'évolution de la législation avec notamment en 2019 le Répertoire Electoral Unique pour les élections.

Il est responsable de la préparation et la réalisation des élections municipales en 2020.

### **Police municipale :**

Développement sur le territoire de la commune nouvelle de la police de proximité favorisant la prévention auprès de la population. En lien étroit avec le CLSPD, avec le concours de la brigade de gendarmerie de Lamballe et désormais en 2019 celle de Pléneuf-Val-André, l'équipe patrouille régulièrement sur l'ensemble des sites que ce soit en centre-ville, zones rurales, zones côtières. Elle est



présente au quotidien à la gare routière (2 500 élèves). Cette année encore, le budget a permis au service de continuer à se développer en termes d'équipe de terrain avec le recrutement d'1 brigadier de police permettant de faire face aux besoins nouveaux sur le Pôle littoral. L'équipe a par ailleurs adopté de nouveaux rythmes de travail permettant des patrouilles de 7h du matin à 21h (horaires variables suivant saisonnalité et besoins sur le terrain) et une présence côtière en période estivale. De nouveaux locaux sont en cours de livraison.

#### **Affaires éducatives :**

Les effectifs scolaires connaissent un léger fléchissement qui reste cependant en-deçà par rapport au reste du Département.

Une classe bilingue breton-français s'est ouverte à la rentrée de septembre 2019 à l'École M. Méheut, site Lavergne, avec 17 enfants présents.

La Ville a mis en œuvre une formation innovante sur la méthode Faber & Mazlish, basée sur l'écoute bienveillante de l'enfant. Près de 70 agents sont formés cette année, pour 4 sites. Le service poursuit également la formation des personnels de terrain notamment dans le cadre de la formation Santé et Sécurité au Travail (SST) mais également pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Depuis 2018, la municipalité a maintenu l'organisation d'animations sur les temps méridiens et en ALSH périscolaire : des animateurs diplômés, des associations locales et des intervenants professionnels viennent s'ajouter à l'encadrement diplômé pour offrir aux enfants des activités originales : fonderie de verre, photo, atelier Terre, nature et jardinage, danse, pétanque, ...

Egalement, la Ville maintient sa politique en faveur du développement culturel par le financement de classes orchestre et d'une action culturelle d'envergure à l'école M. Méheut qui connaîtra son aboutissement par une exposition en mars et en juin avec une représentation aux familles.

#### **Vie associative :**

Ce service conduit des actions en faveur des associations de l'ensemble du territoire municipal : subventions, mise à disposition de moyens – salles, minibus, matériels, ... Il organise le Forum des associations rassemblant au Quai des Rêves près de 100 associations lamballaises en septembre

#### **Quai des rêves et la saison de Lamballe-Armor :**

L'activité de Quai des rêves est composée d'une saison de spectacle, d'actions culturelles et d'accueils d'événements portés par d'autres organisateurs.

- La salle de spectacle de l'Espace Eole complète le Quai des rêves : la saison devient une saison de Lamballe-Armor qui circule sur ces deux sites mais aussi sur d'autres espaces de la commune nouvelle.
- Les actions culturelles continuent à prendre des formes diverses : résidences de compagnies, rencontres et ateliers... Ce sont souvent des occasions de collaborations qui permettent la découverte des démarches artistiques et culturelles par les personnes éloignées de la culture.
- L'accueil d'événements culturels organisés par d'autres structures continue à se développer sur les deux salles de spectacle, avec une mise en valeur des projets dans la plaquette de la saison de Lamballe-Armor :
  - Événements associatifs : Concert des restos du cœur, Aux portes de l'imaginaire...
  - Restitutions du travail d'amateurs : concerts, pièces de théâtre...
  - Mise en valeur du travail pédagogique : spectacles et galas des écoles de musique et de danse, restitution de travail artistique des établissements scolaires...

Quai des rêves accueille aussi des événements importants pour la vie locale : Forum des associations, Forum emploi, territoires et métiers...

En 2020, des travaux de rénovation de l'équipement sont programmés sur les peintures extérieures, les gradins et le chauffage. Un aménagement du hall pour que l'espace soit partagé avec l'École de Musique et de Danse est aussi prévu.

### **Action culturelle :**

La démarche Anime ta culture permet à toutes les structures, associations et personnes qui le souhaitent de s'investir dans l'animation de la vie culturelle de Lamballe-Armor. Elle continue à se développer en 2020 avec notamment une continuité sur l'outil collaboratif, la communication culturelle de territoire, la nuit de la lecture, la démarche sur l'art dans l'espace public et sur la balade des arts. Une action nouvelle sera menée au printemps dans le cadre de la fête de la Bretagne si le projet déposé dans le cadre de l'appel à projet est retenu et financé par le Conseil régional à hauteur de 6 500 €.

### **Animations – festivités :**

Fête des voisins : proposée sur l'ensemble de la commune, elle regroupe une trentaine de quartiers chaque année. Elle aura lieu le 29 mai en 2020 sur les mêmes modalités qu'en 2019.

Fête de la musique : la fête de la musique se déploiera de nouveau sur quatre dates et quatre lieux (Meslin, Lamballe, Planguenoual et Morieux) pour assurer la continuité de ce qui existait déjà sur les communes avant la Commune nouvelle. Le budget affecté à ces opérations est construit sur la base de dépenses équivalentes à celles réalisées en 2019.

Feu d'artifice du 13 juillet : il se déroulera de nouveau au plan d'eau.

Les mercredis côtiers : issus de l'évolution des mercredis de Morieux, ces animations se déploient sur l'ensemble du secteur littoral sur huit rendez-vous.

Jeudis Lamballais : six rendez-vous ont été organisés en 2019 avec un nouveau déroulement qui a séduit les spectateurs comme les commerçants : accueil par un animateur, initiation à la danse, concert en première partie et concert dansant de type fest-noz en deuxième partie de soirée. Ce schéma sera renouvelé en 2020.

### **Bibliothèque :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la bibliothèque de Lamballe-Armor comprend 4 sites. La réflexion menée en 2019 a permis d'avancer vers une harmonisation des services et des tarifs pour conforter un fonctionnement basé sur la proximité et l'attractivité des différents espaces.

Le rapprochement de l'espace public numérique et de la bibliothèque de Lamballe Centre a été acté et sera mis en œuvre pour la rentrée scolaire 2021.

Les actions d'animation ont pris une part très importante dans les attentes des usagers. Les projets et les partenariats restent au cœur de l'activité avec une démarche visant à amplifier l'implication des usagers et à renforcer le rôle de lieu de sociabilité que joue l'équipement.

La mise en place en 2020 d'automates de prêt sur le site de Lamballe-centre est le projet principal en investissement avec l'adaptation des locaux à l'accueil de l'Espace Public Numérique.

### **Patrimoine culturel :**

Projets de restauration : plusieurs projets de restauration de patrimoine devraient démarrer sur l'année 2020 : restauration du clocher et de l'orgue de Saint-Jean, Jubé et chaire de la Collégiale...

Mécénat : une démarche de recherche de financement sera lancée.

Journées du patrimoine : le travail de concertation entre les acteurs accompagne Les journées du patrimoine pour structurer les animations en intégrant les acteurs de tout Lamballe-Armor et les sites patrimoniaux de Morieux et Planguenoual.

### **Patrimoine municipal :**

La Gestion du Patrimoine est en charge du patrimoine bâti (128 bâtiments /76 330 m<sup>2</sup>), de l'espace public : (330 km de voirie, plus de 60 hectares d'espaces verts, 25 aires de jeux d'enfants, 9 cimetières, éclairage public : 3296 foyers lumineux, ...) ainsi que du soutien aux manifestations (plus de 170 manifestations en 2019).

### **Les objectifs :**

Poursuite d'une politique de gestion active du patrimoine bâti & non bâti par l'optimisation de sa connaissance et la planification de son entretien.

Poursuivre le travail d'une organisation efficiente à l'échelle de la commune nouvelle afin de mutualiser les moyens, d'harmoniser et optimiser les pratiques.

Poursuite de la politique de maîtrise des coûts énergétiques.

Maintien d'une politique de proximité, d'une politique d'amélioration du cadre de vie par le fleurissement, l'embellissement de la ville, l'optimisation de la propreté de l'espace public, la préservation et le renouvellement de nos espaces verts.

Continuer l'accompagnement des associations et manifestations via le soutien technique apporté.

#### Actions prévues en 2020 :

- Travaux de gros entretien via des opérations importantes au budget investissement
- Gestion des demandes d'aménagement et prestations courantes des usagers et services
- Diagnostic du patrimoine et mise en place de plans d'actions
- Poursuite mise en œuvre d'une gestion différenciée de certains espaces verts et fleurissement pieds de murs

#### **Communication :**

Le service communication a en charge la communication externe et interne de la ville et toutes les actions de communication pour accompagner les projets des services et l'harmonisation. Les communications récurrentes des services se poursuivront en 2020 (culture ; animations ; affaires scolaires ; travaux...).

#### Actions réalisées en 2019 :

- L'installation du conseil de la commune nouvelle
- Diffusion du magazine de la ville à 9 000 foyers
- Mise à jour des supports de communication en lien avec la nouvelle identité visuelle de la ville.

#### Actions prévues en 2020 :

- L'installation du conseil issu des élections municipales de mars
- Le renforcement de l'externalisation des supports (la création, mise en page, écrits) auprès d'agences.

## 2.2 L'investissement

### 2.2.1 Le programme d'investissement 2020

Le programme d'investissement 2020 s'élève à 9 350 816,26 € dont 2 605 433,37 € de crédits reportés.

	Reports	Crédits nouveaux	BP 20
<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>37 957,98</b>	<b>92 850,00</b>	<b>130 807,98</b>
<b>EQUIPEMENTS SCOLAIRES</b> dont	<b>172 794,96</b>	<b>437 060,52</b>	<b>609 855,48</b>
Ecole de Trégomar classe supplémentaire	106 487,51	18 512,49	125 000,00
Rénovation école M.Méheut	9 672,00	211 332,00	221 004,00
<b>EQUIPEMENTS CULTURELS</b> dont	<b>447 803,32</b>	<b>1 626 957,28</b>	<b>2 074 760,60</b>
Gradins, accueil, façade Quai des Rêves	61 370,05	1 050 000,00	1 111 370,05
Aménagement espace public numérique à la bibliothèque	2 880,00	197 120,00	200 000,00
Rénovation salle des fêtes de Planguenoual	317 568,90	52 431,10	370 000,00
Restructuration salle municipale Meslin	24 962,17	25 037,83	50 000,00
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE ET RELIGIEUX</b> dont	<b>14 470,92</b>	<b>479 943,23</b>	<b>494 414,15</b>
Collégiale Notre Dame (jubé et chaire, façades et toitures)	-	245 000,00	245 000,00
Participation musée M.Méheut	-	180 000,00	180 000,00
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEIN AIR</b> dont	<b>368 255,07</b>	<b>399 575,94</b>	<b>767 831,01</b>
Stade Maroué (terrain de foot synthétiques et vestiaire)	32 651,43	2 565,96	35 217,39
Vestiaire et tribunes stade Louis Hingant	257 828,61	206 303,00	464 131,61
Bourg de Meslin: aire de jeux et carport	26 929,68	3 070,32	30 000,00
Stade de Planguenoual (terrain de foot synthétique et arrosage automatique)	1 200,00	120 800,00	122 000,00
Jardin public	18 990,00	81 010,00	100 000,00
<b>ENVIRONNEMENT</b> dont	<b>32 800,78</b>	<b>114 339,22</b>	<b>147 140,00</b>
Aménagement des accès au littoral	19 440,00	50 000,00	69 440,00
<b>VOIRIE</b> dont	<b>1 034 804,40</b>	<b>2 289 812,36</b>	<b>3 324 616,76</b>
Programme annuel voirie rurale	49 562,67	350 437,33	400 000,00
Reconstruction du Pont des Fosses et aménagement rue du Martinet	415 717,36	119 282,64	535 000,00
Bourg de Meslin : îlot mairie -bibliothèque	-	-	50 000,00
Aménagement La Cotentin	323 826,58	230 000,00	553 826,58
Impasse des Fauvettes et rue Saint Sauveur	156 737,00	3 263,00	160 000,00
Bassin d'orage rue des plages et rue des Villes Neuves à Morieux	-	209 000,00	209 000,00
Aménagement du Champ de Foire	17 856,00	85 144,00	103 000,00
Aménagement de la centralité à Planguenoual	-	86 000,00	86 000,00
<b>TRANSACTION FONCIERES</b>	-	<b>194 500,00</b>	<b>194 500,00</b>
<b>RESEAUX</b> dont	<b>360 447,36</b>	<b>120 000,00</b>	<b>480 447,36</b>
Programme économie énergie éclairage public	91 366,21	50 000,00	141 366,21
Effacement réseaux électriques bd du Haras et venelle Gaudin	82 879,12	-	82 879,12
Effacement réseaux électriques à la Cotentin- Planguenoual	127 252,36	-	127 252,36
<b>AUTRES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX</b>	<b>99 552,58</b>	<b>951 890,34</b>	<b>1 051 442,92</b>
<b>VRD LOTISSEMENTS</b>	<b>36 546,00</b>	<b>38 454,00</b>	<b>75 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 605 433,37</b>	<b>6 745 382,89</b>	<b>9 350 816,26</b>

### 2.2.2 Le financement prévisionnel du programme 2020

En K€	BP 20	Financement en %
Subventions	1 462	16%
FCTVA	1 100	12%
Autofinancement	1 577	17%
Emprunt	5 212	56%
<b>Programme d'investissement</b>	<b>9 351</b>	<b>100%</b>

# LES BUDGETS ANNEXES

## 3.1 Les lotissements et zone d'aménagement

Deux lotissements ont fini d'être commercialisés (La Roncière et Le Pont Grossard) et deux autres sont en cours d'aménagement et de cession (Le Courtil et Trégomar).

### 3.1.1 Le Lotissement de « La Roncière 3 »

Il s'agit de l'aménagement sur Maroué d'un lotissement dédié à la construction de logements sociaux. Il ne reste plus de lot à commercialiser. Il s'agit d'un budget de clôture.

FONCTIONNEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	44 500	31 727,80	1 000
Recettes	44 500	31 727,80	1 000
Résultat exercice 2019		0,00	
Résultat reporté		0,00	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>0,00</b>	

  

INVESTISSEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	313 917	1 727,80	278 144
Recettes	313 917	30 000,00	278 144
Résultat exercice 2019		28 272,20	
Résultat reporté		-305 416,01	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>-277 143,81</b>	

### 3.1.2 Le Lotissement « Le Pont Grossard »

Travaux terminés - Tous les lots sont vendus (14 lots pour 447 817,50 € HT). Il s'agit d'un budget de clôture.

FONCTIONNEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	15 000	10 760,36	11 761
Recettes	15 000	0,00	11 761
Résultat exercice 2019		-10 760,36	
Résultat reporté		0,00	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>-10 760,36</b>	

  

INVESTISSEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	94 594	0	91 355
Recettes	94 594	0	91 355
Résultat exercice 2018		0	
Résultat reporté		-79 593,04	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>-79 593,04</b>	

### 3.1.3 Le Lotissement « Le Courtil » à Meslin

Lotissement communal « Le Courtil » à Meslin : Travaux de viabilisation terminés - 10 lots commercialisables à 75€ HT/m<sup>2</sup> - 3 ventes inscrites pour 2020

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 19</b>	<b>CA 19</b>	<b>BP 20</b>
Dépenses	159 000	112 449,51	98 575
Recettes	159 000	112 449,51	98 575
Résultat exercice 2019		0,00	
Résultat reporté		0,00	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>0,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 19</b>	<b>CA 19</b>	<b>BP 20</b>
Dépenses	321 177	22 449,51	219 226
Recettes	321 177	90 000,00	219 226
Résultat exercice 2019		67 550,49	
Résultat reporté		-282 176,37	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>-214 625,88</b>	

### 3.1.4 Le Lotissement de Trégomar

Lotissement communal de Trégomar, rue des Ecoles : Travaux de viabilisation terminés – 1 lot vendu en 2019. 3 lots à commercialiser à 50 € HT /m<sup>2</sup>.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 19</b>	<b>CA 19</b>	<b>BP 20</b>
Dépenses	42 000	20 393,10	18 700
Recettes	42 000	20 393,10	18 700
Résultat exercice 2019		0,00	
Résultat reporté		0,00	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>0,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 19</b>	<b>CA 19</b>	<b>BP 20</b>
Dépenses	124 495	5 277,34	111 357
Recettes	124 495	15 115,76	111 357
Résultat exercice 2019		9 838,42	
Résultat reporté		-102 494,55	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>-92 656,13</b>	

### 3.1.5 Une Zone d'Aménagement Concertée « Le Liffré »

L'objet de cette ZAC est de :

- terminer l'urbanisation du quartier de la rue de Mouexigné
- permettre d'accueillir dans ce site des habitants en construisant du résidentiel
- étudier une opération d'habitat répondant aux critères de mixité sociale
- implanter un équipement sportif
- des services de type tertiaire
- aménager un espace environnemental de qualité par la mise en valeur du milieu naturel de cette zone.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 19</b>	<b>CA 19</b>	<b>BP 20</b>
Dépenses	625 000	247 803,10	2 069 000
Recettes	625 000	247 803,10	2 069 000
Résultat exercice 2019		0,00	
Résultat reporté		0,00	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>0,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 19</b>	<b>CA 19</b>	<b>BP 20</b>
Dépenses	2 635 000	1 610 706,55	1 832 000
Recettes	2 635 000	828 670,00	1 832 000
Résultat exercice 2019		-782 036,55	
Résultat reporté		1 141 760,37	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>359 723,82</b>	

#### ZAC du LIFFRE emprunt au 31-12-2019

Montant initial	Année de réal°	Prêteur	Capital restant dû	Dur. résiduelle	Taux	Risque de taux	Date de remboursement
600 000	2019	CAISSE EPARGNE	600 000	2,57 ans	Taux fixe 0,25%	1A	25/07/2022

## 3.2 Les autres budgets annexes

### 3.2.1 Le Quai des Rêves

Ce budget concerne la programmation des spectacles du centre culturel « Le Quai des Rêves ».

FONCTIONNEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	349 750	314 897,17	349 750
Recettes	335 700	314 897,17	349 750
Résultat exercice 2018		0,00	
Résultat reporté		0,00	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>0,00</b>	

### 3.2.2 Commerce multi services de MESLIN

Le budget général a versé une avance de 35 000 € au commerce en 2018. Elle sera remboursée à compter de 2022.

FONCTIONNEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	28 829	12 714,36	19 670,34
Recettes	28 829	10 529,96	19 670,34
Résultat exercice 2018		-2 184,40	
Résultat reporté		10 228,74	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>8 044,34</b>	

  

INVESTISSEMENT	BP 19	CA 19	BP 20
Dépenses	41 906	25 138,32	26 399,18
Recettes	41 906	9 741,00	26 399,18
Résultat exercice 2018		-15 397,32	
Résultat reporté		26 426,16	
<b>Résultat au 31-12-2019</b>		<b>11 028,84</b>	

### Commerce Multi-services de Meslin emprunt au 31-12-2019

Montant initial	Année de réal°	Prêteur	Capital restant dû	Dur. résiduelle	Taux	Risque de taux	Date de remboursement
200 000	2005	ARKEA CMB	12 454,97	0,75 an	Taux Fixe à 3,23%	1A	30/09/2020



## CUMUL DES BUDGETS

---

BP 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL SF+SI
BUDGET GENERAL	16 860 223	13 511 717	30 371 940
LOTISSEMENT LA RONCIERE	1 000	278 144	279 144
LOTISSEMENT PONT GROSSARD	11 761	91 355	103 116
LOTISSEMENT LE COURTIL	98 575	219 226	317 801
LOTISSEMENT TREGOMAR	18 700	111 357	130 057
ZAC DU LIFFRE	2 069 000	1 832 000	3 901 000
BUDGET QUAI DES REVES	349 750	0	349 750
BUDGET COMMERCE MULTI SERVICES	19 670	26 399	46 069
<b>TOTAL des BP 2020 :</b>			<b>35 498 877</b>